

Fiche n°4

**Les résultats des régimes
dans le scénario de base et les variantes de chômage et de productivité**

I- Les soldes des régimes dans le scénario de base

Deux types de résultats sont présentés pour chaque régime :

- le solde technique correspond à la différence entre les cotisations, auxquelles s'ajoutent les transferts du fonds de solidarité vieillesse (FSV) au titre du chômage et des majorations pour enfants, et les prestations ;
- le solde élargi se calcule en ajoutant au solde technique les transferts de compensation, les subventions et les contributions complémentaires d'équilibre, les impôts et taxes affectés, les cotisations de l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) et les dépenses de gestion et d'action sociale. Les produits et les frais financiers ne sont pas inclus, ni les versements du Fonds de réserve pour les retraites (FRR) qui doivent intervenir après 2020.

**Evolution des soldes des régimes en milliards d'euros 2003
avant prise en compte des nouvelles ressources envisagées en 2003(*)**

	Solde technique			Solde élargi		
	2003	2020	2050	2003	2020	2050
CNAV	3,7	-4,3	-52,1	1,7	-5,6	-51,5
Salariés agricoles	-2,2	-2,3	-2,3	0,0	0,0	0,8
ARRCO	6,2	6,0	0,0	5,0	4,6	-1,5
AGIRC	0,6	-1,7	-3,1	0,3	-2,1	-3,5
IRCANTEC	0,5	-0,2	-2,6	0,2	-0,5	-3,0
Fonction publique d'Etat	-3,1	-17,1	-40,3	-2,1	-14,0	-35,8
CNRACL	2,8	-0,5	-13,0	0,0	-2,0	-14,4
SNCF	-2,8	-3,0	-3,5	0,0	0,0	1,3
IEG	-0,3	-1,1	-0,8	-0,3	-1,0	-0,6
RATP	-0,4	-0,7	-1,4	0,1	0,0	-0,3
CANCAVA	-0,7	-0,5	-1,2	-0,4	0,0	-0,7
ORGANIC	-1,3	-1,2	-1,9	-0,5	0,0	0,4
CNAVPL	0,4	0,3	0,5	0,0	0,0	0,3
Exploitants agricoles	-7,0	-5,1	-2,5	-0,3	-0,3	0,4
Autres régimes (**)	-3,6	-2,9	-2,4	-0,7	-2,1	-2,0

Note : un signe moins correspond à un besoin de financement.

**Redéploiement des cotisations chômage vers l'assurance vieillesse et augmentation des contributions aux régimes de la fonction publique, envisagés au moment de la réforme de 2003.*

***Les autres régimes étudiés comprennent le régime des ouvriers d'Etat, des mines, des marins, des clercs de notaires, et de la Banque de France ainsi que les régimes complémentaires de l'ORGANIC, de la CANCAVA, de la CNAVPL et des exploitants agricoles.*

Entre 2003 et 2050, le solde technique se dégraderait dans la quasi-totalité des régimes et la plupart d'entre eux afficheraient des besoins de financement à l'horizon 2050.

Ces résultats doivent être interprétés à la lumière des observations suivantes :

- bien que les résultats financiers soient exprimés en euros constants de l'année 2003, une somme identique en 2003 et en 2050 n'a pas la même signification car, entre temps, le PIB exprimé en euros 2003 est supposé plus que doubler ;
- les besoins de financement, tels qu'ils sont chiffrés dans ces projections, ne doivent pas être interprétés comme des déficits qui vont se réaliser. En toute hypothèse, ils seront couverts par des mesures prises à cet effet. Les résultats des projections permettent de mesurer l'ampleur du redressement à effectuer, soit par augmentation des ressources, soit par modération de la croissance des dépenses ;
- pour les régimes de la fonction publique d'Etat, des industries électriques et gazières (IEG) et de la Banque de France, la masse des cotisations comprend une cotisation implicite à la charge de l'employeur qui correspond, pour l'année 2000 prise comme référence, à la différence entre la masse des prestations et la masse des cotisations à la charge des salariés. Après 2000 et en projection, la cotisation implicite est supposée évoluer comme la masse salariale du régime ;
- la situation financière des régimes de la SNCF et des exploitants agricoles qui bénéficient aujourd'hui d'importantes subventions doit être analysée avec prudence. Par convention, les subventions publiques sont supposées progresser comme les masses salariales des régimes concernés. Compte tenu de cette hypothèse conventionnelle, les excédents qui apparaissent en projection signifient, non que la masse des cotisations serait supérieure à celle des prestations, mais que le taux de subvention publique, qui rapporte le montant de la subvention à la masse salariale du régime, pourrait être réduit par rapport à son niveau de 2000 tout en préservant l'équilibre du régime. Par cohérence avec l'exercice du Conseil de 2001, les projections ne reprennent pas ici les réglementations particulières des régimes qui prévoient, dans certains cas, que les subventions sont des subventions d'équilibre.

II- Les variantes de chômage et d'emploi réalisées par les régimes les plus importants

1. Des variantes de chômage pour la CNAV, l'ARRCO et l'AGIRC

La CNAV, l'ARRCO et l'AGIRC ont réalisé des projections selon quatre variantes d'évolution du taux de chômage autour du scénario de base¹ : 4,5% à partir de 2010 et 3%, 7% et 9% à partir de 2015.

Selon les variantes, le solde technique en 2020 est compris entre -6,2 milliards d'euros et -3,9 milliards d'euros pour la CNAV, entre +3,5 et +6,6 milliards d'euros pour l'ARRCO et entre -2,9 et -1,3 milliard d'euros pour l'AGIRC. En 2050, les intervalles sont plus larges : entre -55,1 et -51,5 milliards d'euros pour la CNAV, entre -3,9 et +1,0 milliard pour l'ARRCO, et entre -5,0 et -2,5 milliards d'euros pour l'AGIRC. Les transferts assurés par le Fonds de solidarité vieillesse au titre des chômeurs, atténuent les effets sur les comptes du régime général de variations du taux de chômage.

¹ Dans le scénario de base, le taux de chômage atteint 4,5% en 2015.

**Variantes de chômage : projections de la CNAV, de l'ARRCO et de l'AGIRC
avant prise en compte des nouvelles ressources envisagées en 2003 (*)**

Solde technique en milliards d'euros 2003 (1)	CNAV		ARRCO		AGIRC	
	2020	2050	2020	2050	2020	2050
Année						
Taux de chômage						
4,5% à partir de 2015	-4,3	-52,1	+6,0	-0,0	-1,7	-3,1
4,5% à partir de 2010	-4,2	-52,1	+6,0	-0,0	-1,7	-3,2
3% à partir de 2015	-3,9	-51,5	+6,6	+1,0	-1,3	-2,5
7% à partir de 2015	-5,5	-54,0	+4,5	-2,3	-2,4	-4,2
9% à partir de 2015	-6,2	-55,1	+3,5	-3,9	-2,9	-5,0

* Redéploiement des cotisations chômage vers l'assurance vieillesse et augmentation des contributions aux régimes de la fonction publique, envisagés au moment de la réforme de 2003.

(1) Y compris les excédents de l'Association pour la gestion du fonds de financement (AGFF) pour l'ARRCO et l'AGIRC.

2. Une variante d'emploi pour le régime de la fonction publique d'Etat

Pour apprécier la sensibilité des résultats aux hypothèses d'emploi, le régime de la fonction publique d'Etat a fait l'objet d'une variante de stabilité en niveau du nombre de fonctionnaires, qui correspond à l'hypothèse qui avait été retenue lors de l'exercice de 2001.

Dans cette hypothèse, les fonctionnaires en activité seraient plus nombreux que dans le scénario de base de 15% en 2020 et de 30% en 2050. Les effectifs supplémentaires génèreraient immédiatement des cotisations supplémentaires et un peu plus tard des prestations supplémentaires. Par rapport au scénario central, le déficit technique du régime de la fonction publique d'Etat serait réduit de près de 30% en 2020 et de 6% en 2050.

Variante relative aux effectifs de cotisants pour le régime de la fonction publique d'Etat

Année	2003	2020	2050
Scénario de base : décroissance en niveau des effectifs de cotisants			
Effectifs de cotisants en millions	2,5	2,2	1,9
Solde technique en milliards d'euros 2003	-3,1	-17,1	-40,3
Hypothèse : stabilité en niveau des effectifs de cotisants			
Effectifs de cotisants en millions	2,5	2,5	2,5
Solde technique en milliards d'euros 2003	-3,1	-12,4	-37,9

III- Une variante de productivité et de salaire pour la CNAV, l'ARRCO et l'AGIRC

La CNAV, l'ARRCO et l'AGIRC ont réalisé une projection dans l'hypothèse de croissance de la productivité du travail de +1,0% par an, contre +1,8% par an dans le scénario de base.

Variante de productivité : projections de la CNAV, de l'ARRCO et de l'AGIRC - avant éventuel redéploiement des cotisations chômage vers l'assurance vieillesse -

En milliards d'euros 2003

Régime	CNAV			ARRCO			AGIRC		
	Année	2003	2020	2050	2003	2020	2050	2003	2020
Scénario de base : productivité du travail de +1,8% par an									
Solde technique (1)	3,7	-4,3	-52,1	6,2	6,0	-0,0	0,6	-1,7	-3,1
Hypothèse : productivité du travail de +1% par an									
Solde technique (1)	3,7	-15,6	-75,2	6,2	-0,6	-17,7	0,6	-4,2	-8,2

(1) Y compris les excédents de l'Association pour la gestion du fonds de financement (AGFF) pour l'ARRCO et l'AGIRC.

Dans l'hypothèse de gains de productivité de +1,0% par an, le solde technique de chaque régime serait davantage dégradé sur toute la période de projection. Les écarts par rapport au scénario de base seraient du même ordre de grandeur pour les trois régimes.

Les excédents de l'ARRCO s'effaceraient vers 2020 et le régime afficherait un déficit technique de -17,7 milliards d'euros en 2050, alors que le régime est excédentaire sur quasiment toute la période de projection dans l'hypothèse de gains de productivité de +1,8% par an. En 2050, le déficit de la CNAV s'établit à -75,2 milliards d'euros, contre -52,1 milliards d'euros dans le scénario de base, et celui de l'AGIRC à -8,2 milliards d'euros, contre -3,1 milliards d'euros.